



Dispositif de soutien à la rénovation BBC des immeubles de logements en copropriétés

Du 15 juillet 2015 au 31 mars 2018, Nantes Métropole propose 3 types d'aides financières à la rénovation énergétique des copropriétés à un niveau BBC (Bâtiment Basse Consommation à 80 kWh ep/m²/an maximum).

5,9 millions d'euros sont réservés à ces dispositifs d'aide dans le cadre des Investissements d'Avenir.

Ces dispositifs sont destinés aux syndicats de copropriétaires qui souhaitent rénover une copropriété verticale :

- à vocation principale d'habitat (tantièmes logements supérieurs à plus de 75 % des tantièmes totaux)
- achevée après le 1^{er} janvier 1948
- dont le permis de construire a été déposé avant le 1^{er} janvier 1989
- située sur l'une des 24 communes de la Métropole

Les projets de rénovation énergétique se déroulant en 3 étapes successives, **3 aides sont proposées** en fonction du degré d'avancement de la copropriété, des critères d'éligibilité de la copropriété et dans la limite de l'enveloppe financière allouée au dispositif de soutien.

1. Aide à l'audit architectural et énergétique partagé

Cette aide concerne les copropriétés qui réaliseront un audit énergétique complété d'un diagnostic architectural et financier.

50% du coût TTC de l'audit peut être pris en charge dans la limite de 5 000 € d'aide.

Cet audit doit permettre aux copropriétaires :

- d'identifier les travaux d'entretien et de mise aux normes à effectuer au cours des prochaines années
- d'identifier en particulier les travaux permettant d'améliorer l'efficacité énergétique de l'immeuble dans une optique de rénovation BBC
- d'analyser leur capacité à financer ces travaux et d'identifier les dispositifs de financement mobilisables.

Afin de bien partager les conclusions de cet audit, il est rythmé de plusieurs réunions entre le prestataire qui le réalise et les acteurs de la copropriété (conseil syndical, copropriétaires et syndic).

2. Aide à la mission de Maîtrise d'oeuvre BBC

Cette aide concerne les copropriétés ayant déjà réalisé un audit énergétique et souhaitant poursuivre l'étude d'un scénario de rénovation niveau BBC.

Cette aide incite les copropriétaires à intégrer l'option rénovation BBC dans le programme de travaux étudié par la maîtrise d'œuvre. L'aide permet alors de **prendre en charge jusqu'à 50 % du coût du volet études de la mission de maîtrise d'œuvre, dans la limite de 15 000 € d'aide** (20 000 € en cas d'étude solaire).

Si le scénario de travaux que la copropriété souhaite étudier est différent du scénario BBC proposé dans l'audit énergétique, la mission de maîtrise d'œuvre pourra vérifier si ce scénario alternatif permet également d'atteindre le niveau BBC.

Cette étude est finançable à 50 % de son coût TTC dans la limite de 1 500 € de subvention.

3. Aide aux travaux BBC

Aide de 35% du montant HT des travaux d'économie d'énergie permettant d'atteindre le niveau BBC.

La mise en place d'un suivi des performances énergétiques après travaux permettra de vérifier que les performances énergétiques attendues sont bien obtenues et, si nécessaire, d'apporter les ajustements nécessaires au bon fonctionnement des équipements.

4. Contact

Vous trouverez l'ensemble des conditions d'éligibilité à ces aides ainsi que les documents complets (règlements, formulaires, bordereaux, conventions...) en téléchargement sous www.nantesmetropole.fr/copros.

Pour plus d'information sur ce dispositif ou sur l'accompagnement proposé par Nantes Métropole :

connectez-vous au site www.coachcopro.com ou appelez

